

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

Nombre de membres
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

Date de la convocation :
Le 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Date d'affichage :
Le 05 octobre 2026

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie, M. BOIREAU Thomas, M. BONNIEC Lucas.

Absents excusés : M. GUINIO Kevin.

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Décision modificative n°1 au budget 2026 – Régularisation des amortissements

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire sur le budget communal 2026 afin de régulariser les crédits relatifs à l'amortissement de la participation de la commune au financement de la construction du centre de secours de Minihy-Tréguier.

En effet, le montant de l'amortissement prévu au budget 2026 s'élève à 118,17 €, alors que le montant devant être amorti au titre de l'exercice 2026 s'élève à 354,52 €, soit une différence de 236,35 €.

Il convient donc d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- **DÉPENSES**

Article 681 – Chapitre 042 : + 236,35 €

Article 023 : - 236,35 €

- **RECETTES**

Article 28041412 – Chapitre 040 : + 236,35 €

Article 021 : - 236,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à effectuer cette modification budgétaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE



La secrétaire de séance
P. MORVAN